

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Vallée-Jonction tenue au lieu des séances lundi le 6 juin 2022, 19h30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #4 - Denis Vachon
Siège #5 - Yannick Rodrigue
Siège #6 - Louis Giguère

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Julie Cliche, directrice générale et Nadia Bisson, adjointe administrative, assistent à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2022-06-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022
- 4 - RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DES COMPTES
 - 6.1 - Compte à payer
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Congé de maternité comptable
 - 7.2 - Embauche ressource archives
 - 7.3 - Commandite Vallée Open
 - 7.4 - Coopération intermunicipale
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Recherche en eau
- 9 - TRANSPORT/VOIRIE
 - 9.1 - Embauche journalier
 - 9.2 - Offre de services - Divers projets réfection de rue
- 10 - AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Vente de terrain avenue des Bouleaux
 - 10.2 - Parc Coteau-des-Sables
- 11 - LOISIRS & CULTURE
 - 11.1 - Embauche remplaçante directrice des loisirs
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Adoption du règlement # 2022-343 «Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement»
 - 12.2 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement # 2022-344 «Règlement de modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage»
 - 12.3 - Dérogation 2022-05-0006
- 13 - VARIA
 - 13.1 - Motion de félicitations et remerciement
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-06-02

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

4 - RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Tel que le prévoit la loi, la mairesse dépose son rapport annuel et fait état de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021. Elle précise que son rapport sera publié dans la prochaine parution du journal local.

Finalement, elle invite les conseillers à faire rapport de l'avancement des projets et travaux qu'ils chapeautent pour la municipalité.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public concernent différents travaux sur les routes, le balayage de la route 112, le trottoir dans le secteur ouest, une descente de bateaux, le jardin communautaire (Ass-responsabilité), l'entretien Coteau-des-Sables, la sécurité aux abords de la scierie et la Villa du Cap.

6 - ADOPTION DES COMPTES

2022-06-03

6.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9009 à 9010 inclus ainsi que les prélèvements, il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 410 472.74\$.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-06-04

7.1 - Congé de maternité comptable

ATTENDU QUE Roxanne Perreault s'absentera du 24 juin 2022 au 13 mars 2023 pour son congé de maternité;

ATTENDU QUE la Municipalité n'embauche pas de remplaçante mais redistribue une partie des tâches à la directrice générale et à son adjointe;

ATTENDU QUE Mme Perreault effectuera toujours une partie de ses tâches pendant son absence et se fera payer une fois par mois par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que les heures payées à Julie Cliche et Nadia Bisson passent de 35 heures à 40 heures par semaine pendant la période du congé de maternité de la comptable soit du 24 juin 2022 au 13 mars 2023.

2022-06-05

7.2 - Embauche ressource archives

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a entamé un virage numérique au niveau de ses archives;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention égale à la moitié du salaire payé pour une ressource supplémentaire;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été dûment affichée pour ce poste de 30 heures/semaine pendant 8 semaines;

Il est proposé monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'embaucher madame Noémie Leblond pour ce poste au salaire de 15\$/heure (50% subventionné).

2022-06-06

7.3 - Commandite Vallée Open

ATTENDU QU'un tournoi de golf «Vallée Open» est organisé par des bénévoles de Vallée-Jonction;

ATTENDU QUE les profits de cette activité seront réinvestis dans les loisirs de Vallée-Jonction;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'offrir, en guise de commandite à l'activité «Vallée Open», quatre (4) certificats-cadeaux de 40\$ chacun.

2022-06-07

7.4 - Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le

projet d'embauche et de partage d'une ressource comptable avec la municipalité de Saints-Anges en octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par le MAMH et que toutes les exigences du programme de subvention ont été respectées;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer le rapport final de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale puisque la subvention a été dépensée;

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents de prendre connaissance du dépôt du rapport final de subvention du programme de soutien à la coopération intermunicipale et de l'entériner.

2022-06-08

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-09

8.1 - Recherche en eau

ATTENDU QUE la firme Akifer a effectué des recherches et ciblé trois zones potentielles de recherche en eau sur demande de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit poser des gestes concrets pour augmenter son débit d'eau potable à moyen et long terme;

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et adopté par l'ensemble des conseillers présents de mandater la firme Akifer pour effectuer des forages contrôlés pour la recherche en eau dans la zone 1 pour un coût, tel que spécifié dans la proposition no. PR22-314, de 11 429.50\$ (taxes en sus) pris à même la TECQ.

9 - TRANSPORT/VOIRIE

2022-06-10

9.1 - Embauche journalier

ATTENDU QUE le poste de journalier temps plein saisonnier à la voirie est à combler pour la saison 2022;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été affichée publiquement;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'embaucher monsieur Frédéric Langlois au poste de journalier temps plein saisonnier au taux horaire tel que prévu à la convention collective, et ce, à partir du 30 mai 2022.

2022-06-11

9.2 - Offre de services - Divers projets réfection de rue

ATTENDU QUE des réfections partielles du Chemin de l'Écore, de la 3e rue du Parc-Industriel, de la rue d'Assise et du rang Saint-Gabriel Sud sont nécessaires avant l'application de bitume en resurfaçage;

ATTENDU QU'une offre de services a été déposée par WSP;

Il est proposé par madame Marie-Ève Roy et résolu par l'ensemble des conseillers présents de mandater la firme WSP pour réaliser les estimations préliminaires des rues suivantes, le tout pris à même la subvention PAVL et le fonds local :

- Chemin de l'Écore pour une réfection partielle de la chaussée par planage ou par décohéssionnement pour 6 800\$;
- 3e rue du Parc-Industriel pour 9 000\$;
- Rue d'Assise pour l'estimation préliminaire de la reconstruction de la rue pour 11 500\$;
- Rang Saint-Gabriel Sud pour un montant de 7 000\$.

2022-06-12

10 - AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-06-13

10.1 - Vente de terrain avenue des Bouleaux

La Municipalité s'engage à vendre une partie du lot 6 317 636 d'une superficie

de plus ou moins 980pi² au prix de 5.75\$ à madame Isabelle Nadeau, propriétaire du lot voisin 4 436 066.

ATTENDU QUE tous les frais engagés par cette vente (arpenteur, notaire ou autre) seront aux frais de l'acheteur.

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents de procéder à la vente de cette portion de terrain, aux conditions décrites ci-haut. Il est également résolu que la mairesse et la directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

2022-06-14

10.2 - Parc Coteau-des-Sables

ATTENDU QU'un projet de parc est prévu dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

ATTENDU que deux soumissions ont été demandées à deux compagnies différentes, ABC Récréation et Mille-Pattes;

ATTENDU que les deux soumissionnaires ont évalué le coût pour un module de jeu, un set de balançoire, deux tables à pique-nique, trois bancs et une poubelle.

Il est proposé par madame Marie-Ève Roy et résolu par l'ensemble des conseillers présents de mandater la compagnie Mille-Pattes pour la fourniture de modules de parcs soit un module de jeu série Train, une balançoire, un jeu sur ressort, une poubelle, une table à pique-nique et deux bancs pour un total de 38,975\$ (taxes en sus) pris à même le fonds local.

11 - LOISIRS & CULTURE

2022-06-15

11.1 - Embauche remplaçante directrice des loisirs

ATTENDU QUE la directrice des loisirs (et club de ski) quitte pour une absence de une année pour un congé de maternité;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer et qu'une offre d'emploi a été dûment affichée publiquement;

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'embaucher Kelly Grondin pour combler le poste de remplacement de la directrice des loisirs (et club de ski) pour une durée de une année.

12 - LÉGISLATION

2022-06-16

12.1 - Adoption du règlement # 2022-343 « Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement »

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 avril 2022 et que le second projet a été adopté à la séance du 2 mai 2022;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le projet de règlement # 2022-343 « Règlement de zonage afin d'y modifier des dispositions en lien avec les murs de soutènement » soit adopté et que la mairesse et la directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer les originaux desdits règlements.

Copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2022-06-17

12.2 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement # 2022-344 « Règlement de modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage »

Avis de motion est donné par monsieur Louis Giguère qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement 2022-344 «Modification des dispositions

en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et adopté par l'ensemble des conseillers présents que le premier projet du règlement 2022-344 « Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage » dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

2022-06-18

12.3 - Dérogation 2022-05-0006

ATTENDU QU'une demande de dérogation concernant le 216, rue Morency a été examinée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur séance du 17 mai dernier;

ATTENDU QUE le demandeur veut implanter un bâtiment secondaire dans la cour avant secondaire à une distance moindre que la marge de recul prescrite dans la zone;

ATTENDU QUE la recommandation du CCU est en faveur de la demande conditionnellement à ce que les travaux publics évaluent la réfection du quai et de la rue Poulin et que la nouvelle construction ne cause aucun problème à d'éventuels travaux;

ATTENDU QUE les travaux publics ont réalisé, tel que recommandé, les évaluations quant à la réfection du quai et de la rue Poulin et qu'il confirme que la nouvelle construction ne cause aucun problème à d'éventuels travaux;

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la demande de dérogation mineure 2022-05-0006 soit acceptée, telle que recommandée par le CCU.

13 - VARIA

2022-06-19

13.1 - Motion de félicitations et remerciement

Le conseil tient à déposer une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb et à la Fabrique de Vallée-Jonction qui ont si généreusement organisé un Brunch à l'érable qui a régalé quelques centaines de personnes le dimanche 1er mai dernier.

Le conseil tient également à remercier les Soeurs St-François d'Assise, Soeur Lise et Soeur Gervaise, qui quitteront la municipalité à la fin juin, de leur présence, de leurs réalisations et de leur implication au sein de la communauté durant les dernières années.

2022-06-20

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse Julie Cliche, dir. gén./greffière-trés.

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse